

La saisie immobilière pour les débutants

Vendredi 17 septembre 2021
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

Bertrand LARONZE

Responsable de la Commission Voies
d'exécution
Avocat à Nantes
Cornet Vincent Ségurel

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Siège d'Eurojuris
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS

Spécialités / compétences :

Voies d'exécution
Toutes compétences juridiques

Public visé – Pré-requis

Avocats, juristes, huissiers, experts-
comptables, notaires
Nos formations sont ouvertes à
tous les professionnels du droit en
exercice

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
Fax : 01 46 33 98 23
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France est organisme de
formation référencé DATADOCK. Cette
formation peut donc être prise en charge
par les organismes financeurs. Numéro
de déclaration d'existence
d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575

Programme du séminaire

Objectifs : cette formation a pour objectifs l'acquisition des bases de la saisie immobilière. Elle s'adresse à un public de juriste débutant dans la matière.

Programme pédagogique de la journée :

1°) L'organisation de la procédure :

Les vérifications préalables
Les formalités préalables

2°) L'engagement de la procédure :

Le commandement de payer valant saisie-immobilière
Le cahier des conditions de vente
L'assignation du débiteur à l'audience d'orientation
La dénonciation au créancier inscrit

3°) La procédure devant le JEX :

La forme des actes
Les demandes incidentes et reconventionnelles
Vente amiable/vente forcée
Le jugement d'orientation

4°) La déclaration de créance

5°) L'appel :

Formalisme de l'appel
Indivisibilité de la procédure

6°) Le pourvoi en cassation

7°) La vente amiable sous contrôle du JEX :

Le rôle du Juge
Le rôle du Notaire
Le rôle des avocats
Problématique en cas d'appel

8°) La vente forcée :

Le sort de la vente forcée en cas d'appel
La vente « de gré à gré » après le jugement ordonnant la vente forcée
Les publicités
Les enchères
L'échec de la vente forcée
L'audience d'adjudication
La surenchère
Le jugement d'adjudication et ses effets
La résolution de l'adjudication
La réitération des enchères

9°) La distribution

Les créanciers participant à la distribution
Le choix de la procédure
La sommation d'avoir à actualiser la créance
Le projet de distribution
Signification/notification du projet de distribution
Homologation du projet de distribution
Contestations

La saisie immobilière pour les débutants

Vendredi 17 septembre 2021
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

Bertrand LARONZE

Responsable de la Commission Voies
d'exécution
Avocat à Nantes
Cornet Vincent Ségurel

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Siège d'Eurojuris
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS

Spécialités / compétences :

Voies d'exécution
Toutes compétences juridiques

Public visé – Pré-requis

Avocats, juristes, huissiers, experts-
comptables, notaires
Nos formations sont ouvertes à
tous les professionnels du droit en
exercice

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
Fax : 01 46 33 98 23
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France est organisme de
formation référencé DATADOCK. Cette
formation peut donc être prise en charge
par les organismes financeurs. Numéro
de déclaration d'existence
d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575

Déroulé horaire de la journée :

- 9h-9h15 : Accueil des participants (café d'accueil)
- 9h15-9h30 : Introduction
- 9h30-11h : Organisation, engagement de la procédure, procédure devant le JEX
- 11h-11h10 : Pause-café
- 11h10-12h45 : Déclaration de créance, appel
- 12h45-13h45 : pause déjeuner (déjeuner inclus)
- 13h45-14h : Echanges avec les participants
- 14h-17h15 : pourvoi en cassation, vente amiable, vente forcée, distribution
- 17h15-17h30 : Echanges entre l'intervenant et les participants afin de valider les acquis des participants et de répondre aux questions

Méthode de formation utilisée :

Toutes nos formations utilisent des méthodes de formation démonstratives, avec des temps d'échanges entre l'intervenant et les participants.

Référent Handicap :

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre l'une de nos formations ? Vous pouvez contacter Virginie Mereghetti-Fillieux, Référent Handicap, par téléphone au 01 46 33 07 19 ou par mail à formation@eurojuris.fr afin que nous puissions échanger sur des solutions adaptées à votre situation.

Vous souhaitez suivre cette formation en visioconférence ?

Avec la crise sanitaire, nous proposons le suivi en visioconférence pour toutes nos formations. Nous utilisons comme système de visioconférence Zoom, qui permet au stagiaire de suivre la formation en direct, et de poser les questions qu'il souhaite soit en activant son micro, soit via un système de chat intégré à Zoom.

Il est demandé à tous les participants souhaitant suivre une formation en visioconférence de disposer d'une bonne connexion internet (préférez le filaire au wifi) ainsi que d'une webcam.

Inscription

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre en présentiel : 348 € TTC, soit 290€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre en visioconférence : 348 € TTC, soit 290€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre : 720€ TTC, soit 600 € H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre en visioconférence : 720€ TTC, soit 600 € H.T.
- Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : Prénom :

Cabinet - Société: Profession :

Modalités d'inscription / d'annulation :

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription par mail à formation@eurojuris.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Eurojuris France – 45 Quai des Grands Augustins – 75006 Paris. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.eurojuris.fr/formations.htm>. Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France, ou à effectuer par virement. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris sont acceptées.